

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2003 par la Commune d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu la loi N° 83-597 du 7 juillet 1983 dite loi SAPIN concernant la prévention de la corruption et de la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

Vu la loi du 13 décembre 2000 portant sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU),

Vu le bilan annexé des cessions et acquisitions réalisées en 2003 par la Commune d'Aubervilliers,

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes "Union pour un nouvel Aubervilliers" et "Union de la majorité présidentielle" s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Donne acte au maire de la présentation du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2003 par la COMMUNE D'AUBERVILLIERS

Le Maire